

Mobilisation unitaire pour le droit à la retraite et des pensions préservées

Maryvonne MATHÉOUD

LE PROJET MACRON REPOUSSE L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART À LA RETRAITE ET ACCÉLÈRE LA MISE EN OEUVRE DE LA RÉFORME DE LA MINISTRE SOCIALISTE TOURAINE QUI PRÉVOYAIT UNE DURÉE DE COTISATION DE 43 ANS. TANDIS QUE LE POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONS POURSUIT SA CHUTE.

Le projet de réforme Macron repousse l'âge légal de la retraite à 64 ans et entérine l'allongement de la durée du travail à 43 années et la fin des régimes spéciaux. Dans le même temps, les milieux financiers communiquent les premiers résultats du CAC40 : 172 milliards d'euros de profits en 2022 soit 34% de mieux qu'en 2021. Les actionnaires ont reçu 80 milliards, soient le double de 2013. Ces chiffres faramineux sont à mettre en relation avec la réforme des retraites. Et si tout le monde cotisait sur les produits de la finance, sur les intéressements, les participations, les primes, et si les patrons n'étaient pas exonérés des cotisations sociales pour les salaires inférieurs à 1,8 SMIC? Si les salaires étaient augmentés et si l'égalité salariale femme-homme était appliquée? Autant de pistes pour financer notre système de retraite.

Nouveaux financements nécessaires, d'autant que les retraités ont vu leur pouvoir d'achat diminuer. L'augmentation du coût de la vie en 2022 est de 5,2% alors que les retraites ont augmentées de 1,1%.

Les réformes successives se sont accompagnées de mesures qui portent atteinte au pouvoir d'achat des pensions. La perte se chiffre à



Jean-Christophe Brunet, secrétaire du syndicat CGT multipro des retraités du bassin grenoblois.

l'équivalent de 2,5 mois de pension depuis 2014. Le montant moyen des pensions des hommes est aujourd'hui de 1924 euros bruts mensuels. Pour les femmes, la pensions moyenne se limite à 1145 € bruts mensuel. L'accroissement sensible du recours des retraités à l'aide alimentaire est observé par les organismes humanitaires.

Pensions amputées de 2,5 mois depuis 2014

« La crise actuelle touche de plein fouet les retraités les plus modestes », constate Jean-Christophe Brunet secrétaire du syndicat CGT multipro des retraités du bassin grenoblois. « L'augmentation des produits alimentaires et de l'énergie est une catastrophe pour les plus faibles. »

« A cela s'ajoute la diminution des services de proximité et l'accès de plus en plus difficile aux soins, qui impacte fortement les retraités (mobilité réduite, coût des transports, absence de liaison internet...) », souligne Jean-Christophe Brunet.

Autre problème récurrent, le versement de la pension de réversion suite au décès du conjoint. A partir de la demande du versement de cette réversion, les délais de traitement du dossier s'allongent provoquant des situations financières insupportables pour les retraités veufs ou veuves.

La CGT retraités avance trois revendications : la revalorisation des pensions, la défense de la sécurité sociale, un service de proximité adapté aux besoins des usagers.

Les retraités sont eux aussi mobilisés contre le projet Macron mais également pour un nouveau financement qui assure le pouvoir d'achat des retraites. ★